

CONCOURS INTERNES, CONCOURS RÉSERVÉS POUR LA SESSION 2017



Le serveur SIAC2 est ouvert du jeudi 8 septembre 2016 à 12h au jeudi 13 octobre 2016 à 17h.

Pensez à :

- ▶ Noter votre numéro d'inscription, à enregistrer / imprimer le récapitulatif de saisie.
- ▶ Enregistre/imprimer la liste des pièces justificatives à fournir.
- ▶ Enregistrer et imprimer le document spécifique pour le dossier RAEP. Ce document comporte un code barre indispensable pour l'envoi de votre dossier. Il devra figurer sur la page de couverture.

Vous pouvez vous inscrire au concours interne, externe et réservé. Vous ne pouvez vous inscrire qu'à UN SEUL concours réservé.

Conditions d'accès au concours interne :

Il faut justifier de trois années de services publics ou de services d'enseignement en tant que fonctionnaire ou agent non titulaire sous contrat de droit public, entre le 1er septembre de l'une des six dernières années scolaires et la date des résultats d'admissibilité.

Diplômes : Il faut justifier, au plus tard à la date de publication d'admissibilité, d'une licence, ou d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins 3 années, attesté par l'État.

Conditions d'accès au concours réservé et examen professionnalisé :

Le gouvernement s'est contenté de prolonger l'accès de deux ans, et les conditions d'éligibilité demeurent donc toujours très restrictives :

Etre en fonction ou en congé couvert par contrat (ou cumul de contrats) d'une quotité d'au moins 70% d'un temps plein entre le 1er janvier et le 31 mars 2011 ou 2013, avoir au moins 4/6 ans de services publics (vacataires : 4/5 ans), dont deux antérieures au 31 mars 2011 ou 2013. Pour les agents dont le contrat a cessé entre le 1er janvier et le 31 mars 2013, ils peuvent bénéficier de l'accès à la fonction publique prévu à l'article 1er de la présente loi, dès lors qu'ils remplissent la condition de durée de services publics énoncée ci-dessus.

Age et diplômes : Aucune condition d'âge, de titre ou de diplôme, sauf pour les CO-Psy, une licence en psychologie, et pour les professeurs

d'EPS, les qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme à la date de leur titularisation.

Calcul de l'ancienneté : Il faut considérer les contrats de date à date (compter w.e et vacances) et leur quotité : à partir de 50 % inclus, on compte un temps complet et on retient toute la période ; si la quotité est inférieure à 50 %, on ne retient que les 3/4 de la période du contrat.

NB : Les agents remplissant les conditions d'éligibilité 2011 conservent leur droit à passer le réservé jusqu'en 2018! être ouverts jusqu'au 12 mars 2018. Dans le cadre de cette prorogation :

Envoi des dossiers RAEP et date limite :

L'envoi des dossiers RAEP pour les concours internes, les concours réservés et examens professionnalisés, en double exemplaire, devra obligatoirement être effectué par voie postale et en recommandé simple au plus tard le lundi 30 novembre 2016, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

LOG'INS-ND LOGISTICS
BATIMENT A- ZAC DES HAIES BLANCHES
9/11 rue des Haies Blanches
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Afin d'éviter toute perte de dossier, vous devrez :
⇒ préciser sur l'enveloppe d'expédition l'intitulé exact du concours, de la section et éventuellement l'option choisie lors de l'inscription
⇒ utiliser obligatoirement comme page de couverture du dossier de RAEP le document proposé à l'issue de l'inscription par Internet. Le non-respect de la date et des modalités d'envoi entraînera l'élimination du candidat.

Ne vous laissez pas surprendre entre fin des inscriptions et la date d'envoi des dossiers RAEP. C'est très court pour construire les deux parties du dossier RAEP, observer et faire une bonne analyse critique d'une séquence.

Consultez la page dédiée à l'épreuve de RAEP de certains concours internes du second degré !

<http://www.education.gouv.fr/cid4929/epreuve-de-reconnaissance-des-acquis-de-l-experience-professionnelle-raep-de-certains-concours-internes.html>